



Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°140/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015

Date d’affichage : 03 DECEMBRE 2015

Date d’affichage du compte-rendu :
10 DECEMBRE 2015

Date d’affichage de la présente délibération :

Résultats des votes :

VOTANTS31

POUR31

CONTRE00

ABSTENTION00

La délibération est adoptée à l’unanimité

L’an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l’article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE33

PRESENTS26

PROCURATION05

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOFOA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 140/2015 du 09 décembre 2015

**Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012
portant création d'emplois permanents à temps complet en application de
l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09 décembre 2015 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Il est créé 1 (un) emploi permanent du cadre d'emploi « Conception et encadrement » dans la spécialité technique à temps complet au grade de conseiller défini ci-après :

Un(e) chargé(e) de projet Eau et Assainissement qui aura pour missions principales de :

- Appuyer le chef de bureau dans la réalisation des missions du bureau de l'environnement
- Suivre la réalisation des projets Eau et Assainissement sur le plan technique et administratif
- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus
- Assurer la veille scientifique, juridique, technologique et socio-économique.

Article 2 : Le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n°61/2012 modifiée du 06 août 2012 est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire, 17. **Pour le maire absent,**

Le Premier Adjoint,



[Signature]
Mme Miriam MACE

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **1.8 DEC. 2015** et publication du **2.8 DEC. 2015**



Edouard FRITCH
Le Maire